

Message du Conseil communal au Conseil général

**AMENAGEMENT D'ESPACES RECREATIFS ET DE PLACES DE STATIONNEMENT
POUR LE CO DU BELLUARD ET L'ECOLE DU BOURG**

(4 mai 2010)

VILLE DE FRIBOURG



Message du Conseil communal**au****Conseil général**

(du 4 mai 2010)

58 – 2006-2011**Crédit d'études pour l'aménagement d'espaces récréatifs et de places de stationnement pour le CO du Belluard et l'école du Bourg**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Par le présent message, le Conseil communal a l'honneur de solliciter l'autorisation d'engager un montant de Fr. 860'000.- destiné à la réalisation et à l'aménagement d'espaces récréatifs pour le CO du Belluard et l'école du Bourg et de places de stationnement, dans le cadre de l'extension des bâtiments de l'Association du Centre Professionnel Cantonal (ACPC) actuellement en cours. Cet objet est mentionné dans le cadre du budget 2010, en catégorie III (Fr. 800'000.-).

1. EXTENSION DE L'ASSOCIATION DU CENTRE PROFESSIONNEL CANTONAL**1.1. Description synthétique du projet**

- Concept architectural et programme des locaux

Le projet *Boucle*, lauréat du concours d'architecture de l'extension des bâtiments de l'Association du Centre Professionnel Cantonal (ACPC) adopte deux principes. Il insère judicieusement le programme scolaire à réaliser dans les espaces interstitiels situés entre les bâtiments des écoles existantes, et utilise des espaces libres et disponibles, en contrebas de l'école du Cycle d'Orientation du Belluard, pour les nouveaux équipements sportifs.

Le programme des travaux prévoit 27 nouvelles salles de classe pour les deux écoles EPAI (Ecole Professionnelle Artisanale et Industrielle) et EPC (Ecole Professionnelle Commerciale). Les besoins sont complétés par une nouvelle bibliothèque, un restaurant et une cafétéria, destinés à subvenir aux besoins de l'ensemble du site de l'ACPC. Une salle de sport située en contrebas des écoles est intégrée dans la colline, de manière à préserver le caractère végétal du site et à recréer une place de délasserement sur sa toiture.

- Maître de l'ouvrage

L'Association du Centre Professionnel Cantonal, agissant à titre de Maître de l'ouvrage des travaux extérieurs, est financée par le Canton de Fribourg (25 %), par le patronat (25 %), par les communes de résidence des apprentis (25 %) et par les communes de résidence des entreprises formatrices (25 %). La Ville de Fribourg est largement représentée dans ces deux derniers quarts.

- Participation de la Ville de Fribourg au processus du concours et aux diverses décisions

La Ville de Fribourg a été associée dès le début aux démarches relatives à l'extension des bâtiments de l'ACPC, en particulier lors de l'élaboration du cahier des charges du concours lancé en 2005. M. Jean-Marc Schaller, ancien Architecte de Ville, siégeait au sein du jury chargé de sélectionner le projet lauréat. Mme Marie-Thérèse Maradan, Conseillère communale, Directrice des Ecoles, représente actuellement la Ville dans le cadre de la Commission de bâtisse chargée de suivre la réalisation de l'extension.

Le projet *Boucle* a été validé par la Ville de Fribourg, dans le cadre de la convention passée avec l'ACPC, dont il a servi de base à l'établissement. L'élaboration de ce texte a débuté le 26 octobre 2006 et s'est finalisée par sa signature le 14 janvier 2008. La convention (**annexe 1**) a pour objet de définir et de régler les aspects suivants, dans un esprit de réciprocité entre les deux parties:

- principes de base liés au projet et dérogations
- passages à pied et pour tous véhicules
- liaison piétonne Derrière-les-Remparts – Varis
- accès provisoires et permanents
- canalisations
- parkings pour véhicules
- réaménagement des places
- remaniement parcellaire.

1.2. Extension des bâtiments de l'ACPC, caractéristiques

- Parti adopté par les architectes, description du projet

Le parti architectural adopté par les architectes maintient des points de vue de qualité depuis la rue Derrière-Les-Remparts et la rue du Père Girard, en direction de la Vieille Ville et de la Cathédrale. Une grande partie du volume de l'extension est ainsi réalisée en-dessous du niveau d'une esplanade, dont la salle de sport, placée en contrebas des écoles.

Le projet de l'extension de l'école propose d'installer un édifice de référence pour le complexe scolaire existant, sous la forme d'un nouveau centre qui relie et rassemble les différents bâtiments autour de lui. Cette intervention est complétée par un espace extérieur, l'esplanade, qui met en relation et en scène, le site de l'ACPC, les bâtiments voisins, le plateau supérieur du quartier d'Alt et le plateau inférieur de la colline. Autour de cet espace extérieur, à forte vocation publique, se regroupent les programmes communs et collectifs, cafétéria, restaurant, bibliothèque, qui nouent de nouveaux liens fonctionnels entre les bâtiments.

- Coûts globaux

Le devis général approuvé par le Comité de l'ACPC en 2007 a été fixé à Fr. 54,7 mio, dont Fr. 42,6 mio pour les CFC 1 et 2, ainsi que Fr. 3,1 mio pour le CFC 4, aménagements extérieurs.

- Calendrier

Les grandes phases du calendrier sont les suivantes :

- décembre 2007 : obtention du permis de construire du projet *Boucle*, y compris les aménagements extérieurs
- mars 2008 : début des travaux
- août 2010 (rentrée scolaire) : remise des locaux
- automne 2010 : réalisation des aménagements extérieurs.

2. LE PROJET DE L'ESPLANADE, ESPACE RASSEMBLEUR A VOCATION PUBLIQUE

2.1 Description synthétique du projet d'ensemble (Plan d'ensemble cf. annexe 2)

- Un périmètre qui intègre le CO du Belluard et l'école du Bourg

Le périmètre du concours lancé par l'ACPC en 2005 prenait en compte la globalité du site, y compris les bâtiments du CO du Belluard et de l'école du Bourg. Le règlement du concours précisait que les concurrents devaient engager une réflexion large, portant sur l'ensemble du site scolaire, notamment sur les cours des écoles, les circulations piétonnes et les places de stationnement.

- L'espace de l'esplanade

Le projet en cours de réalisation développe une liaison publique entre le niveau du quartier d'Alt et la partie basse du site, sous la forme d'un parcours public qui emprunte l'esplanade nouvellement aménagée et le bâtiment de référence. Calé contre la rue de Derrière-Les-Remparts et la rue du Père Girard, l'espace crée, de plus, l'unité de l'ensemble et délimite des lieux de détente variés par un aménagement qui alterne des strates minérales et des îles végétales arborisées. Un parc s'installe en contrebas des écoles, il valorise la silhouette du site.

2.2 Organisation de l'esplanade en trois secteurs : ACPC, CO du Belluard et école du Bourg

Secteur ACPC

- Un espace public qui rassemble

Au niveau supérieur du quartier d'Alt, le projet des aménagements extérieurs du site de l'ACPC a pour objectif précis de redonner une partie importante de la surface aux piétons. La nouvelle esplanade, traitée telle une place publique et urbaine avec vue sur la Cathédrale, offre ainsi un nouvel espace de rencontre qui relie l'ensemble des bâtiments scolaires.

Concernant le secteur inférieur de la colline, une parcelle située au nord du site, à l'est du CO du Belluard, a été cédée par la Ville à l'ACPC, afin d'y réaliser la halle de sport. Le traitement de la toiture de cette nouvelle salle rend la surface accessible à l'ensemble des usagers du site, y compris aux élèves du CO.

- Coûts à charge de l'ACPC

Le devis des aménagements extérieurs à charge de l'ACPC intègre la nouvelle configuration de l'allée longeant la rue du Père-Girard, la réalisation des places de stationnement, le projet d'aménagement de l'esplanade et ses équipements, l'arborisation du secteur situé au nord de l'école du Bourg, pour y développer un parc public, et les accès / cheminements qui relient le site au Varis.

- Etat du dossier

Le montant des aménagements extérieurs décrits ci-dessus a été approuvé dans le cadre général du projet. Ces travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres public et ont été adjugés par la Commission de bâtisse.

- Calendrier - délais

L'ouverture du chantier relatif au nouvel aménagement de l'ACPC a été fixée courant mars 2010 et la fin de l'exécution est prévue pour l'automne 2010.

Secteur Ville Fribourg (projets du CO et projet école du Bourg cf. annexe 3)

- Le CO du Belluard et l'école du Bourg, les parties d'un ensemble

Il est important de noter que les espaces des cours et des préaux du CO du Belluard et de l'école du Bourg font partie intégrante du site concerné par l'extension des bâtiments de l'ACPC, dont le périmètre est délimité par la rue Derrière-les-Remparts, le Varis et les propriétés privées de la rue de Morat. Les espaces récréatifs propriétés de la Ville ont en effet été intégrés par les architectes dans le concept développé pour l'esplanade, et sont ainsi assimilés à des prolongements autonomes des aménagements des bâtiments de l'Ecole professionnelle.

Des séances de travail mettant en présence les responsables des deux établissements (CO du Belluard et école du Bourg), la Direction des écoles, le Service des bâtiments de la ville et les architectes du projet de l'extension des bâtiments de l'ACPC, ont donc été mises sur pied. L'objectif était de renseigner la Ville sur le parti architectural et sur le concept de l'aménagement de l'esplanade puis, dans un deuxième temps, d'intégrer dans le projet les besoins spécifiques du CO du Belluard, dont notamment les parkings et ceux de l'école du Bourg. Les travaux à réaliser ont été validés par les utilisateurs.

Concrètement, le projet des aménagements extérieurs du préau du CO du Belluard prévoit de distinguer et de séparer places de parc et espaces récréatifs. Les places automobiles sont ainsi localisées à l'extrémité de la cour, elles s'organisent sur deux paliers. Le projet consiste essentiellement à réorganiser le parking actuel en rendant celui-ci plus performant, permettant de ce fait d'en augmenter l'effectif. Un couvert pour les containers est placé à proximité immédiate de la rue Derrière-les-Remparts, par souci de fonctionnalité.

L'espace récréatif est ainsi débarrassé des nuisances générées par les véhicules, augmentant de ce fait la sécurité et la qualité de l'ensemble, tout en ménageant une place confortable pour les élèves. Celle-ci est animée en son centre par la plantation d'arbres et un espace végétalisé. Le traitement de sol s'exprime comme autant de fragments d'asphalte qui s'articulent et animent de ce fait l'ensemble de la surface. Le tout reçoit des bancs rassemblés en paquets orientés en fonction des points de vue, de l'ensoleillement et des circulations qui relient la cour au contexte bâti.

Les aménagements extérieurs du préau de l'école du Bourg développent un espace clairement défini, notamment par l'installation d'une limite traitée sous la forme d'un banc qui dissocie l'espace récréatif de l'accès aux espaces de service de l'ACPC et à la salle de gym. La cour est équipée d'un préau couvert de 45 m². Judicieusement situé, il articule un espace de jeux de balles du reste de la surface. Le traitement de sol reçoit des incrustations colorées qui sauront animer le tout. A l'arrière de l'école du Bourg, le parc arborisé est équipé d'un espace de jeux destiné en particulier aux jeunes enfants, étant précisé qu'un cheminement direct depuis la sortie arrière de l'école est reproduit, facilitant ainsi l'accessibilité aux nouveaux jeux et rendant cet espace récréatif attractif, y compris durant le temps de la récréation.

L'organisation spatiale de l'ensemble permet ainsi de répartir les élèves sur trois secteurs, respectant les classes d'âge et leurs activités propres et sans prêter une population au profit d'une autre.

- Coûts à charge de la Ville de Fribourg (**devis général +/- 10%, annexe 4**)

Le devis estimatif (+/- 10%) des travaux à charge de la Ville, s'articule ainsi :

Ecole du Bourg :	Fr. 265'000.-
CO Belluard :	Fr. 595'000.-
Total.	Fr. 860'000.- TTC

Les frais financiers pour la Commune de l'investissement de Fr. 860'000.-- s'élèvent à :

Amortissements 7 %	Fr. 60'200.--
Intérêts (tenant compte d'une marge d'autofinancement à zéro) 2%	Fr. 17'200.--
Total	<u>Fr. 77'400.--</u>

Les coûts des intérêts passifs sont dégressifs. Les montants ci-dessus sont prévus dans le plan financier 2010-2014, ainsi que dans le budget 2010, en catégorie III. Ils s'inscrivent dans la limite des amortissements arrêtés à Fr. 7,2 mio par le Conseil communal.

- Procédures – état du dossier

Le dossier de permis de construire relatif aux aménagements extérieurs a été déposé le 24 août 2006 et l'autorisation de construire a été délivrée le 20 décembre 2007. Le dossier de mise à l'enquête porte sur l'entier du site, y compris les secteurs du CO du Belluard et de l'école du Bourg, il intègre les places de parc localisées devant le CO du Belluard, ainsi qu'une place pour le concierge de l'école du Bourg. Les préaux du CO du Belluard et de l'école du Bourg sont donc déjà au bénéfice d'une autorisation formelle.

- Calendrier - délais

Le calendrier des différentes phases développe les étapes suivantes :

- Printemps 2010
 - Décision du Conseil général sous la forme de l'octroi d'un montant de Fr. 860'000.- TTC, pour réaliser les espaces récréatifs et les places de parc du CO du Belluard et de l'école du Bourg, dans le cadre de l'extension de l'ACPC.
 - Lancement de la procédure d'appel d'offres, afin de réaliser les travaux en question.
- Été 2010
 - Adjudication des travaux, finalisation du projet en collaboration avec les utilisateurs.
- Automne 2010
 - Réalisation des travaux, sur la base d'un programme qui aura été préalablement admis par les deux Ecoles concernées (CO du Belluard, école du Bourg).

3. OPPORTUNITES OFFERTES A LA VILLE

Les opportunités offertes à la Ville dans le cadre de l'extension des bâtiments de l'ACPC portent sur des aspects complémentaires qui sont décrits ci-dessous.

- **Une approche globale qui intègre le domaine bâti, l'espace public et des cheminements pour piétons**

La réflexion engagée dans le cadre du projet *Boucle* porte sur l'ensemble du site. La Ville dispose ainsi d'un projet qui se fonde sur une analyse globale, traitant des aspects urbains, notamment la relation avec le quartier d'Alt, et des espaces publics.

La nouvelle esplanade, conçue telle une place publique et urbaine, avec vue sur la Cathédrale, propose ainsi un nouvel espace de rencontre qui s'adresse aux usagers du site, les écoliers, mais également à la population du quartier.

Il convient également de rappeler que le projet développe une nouvelle liaison publique, attractive et sûre, entre le niveau du quartier d'Alt et la partie basse du site, sous la forme d'un parcours qui emprunte l'esplanade nouvellement aménagée et le bâtiment de référence.

- **La cohérence du projet de la nouvelle extension**

Le projet de l'extension des bâtiments de l'ACPC apporte une plus-value qualitative significative pour l'ensemble des élèves des écoles comprises dans ce périmètre, en valorisant les aspects suivants :

- amélioration des espaces existants
- diminution importante des places de stationnement en surface
- sécurisation du cheminement piéton vers l'école du Bourg
- réduction du trafic à l'intérieur du quartier d'Alt
- accès prépondérant des places de parc par le Varis, avec pour conséquence la construction de parkings couverts.

- **Une dynamique globale au service des écoles de la Ville**

La stratégie du projet développé par les architectes a permis d'intégrer les secteurs propriétés de la Ville dans les solutions spatiales adoptées. Le CO du Belluard et l'école du Bourg pourront ainsi bénéficier de la dynamique générée par l'extension des bâtiments de l'ACPC, en particulier les espaces récréatifs dont la qualité sera très nettement renforcée.

4. PRISE EN COMPTE DES DEMANDES DE LA VILLE

Les structures décisionnelles mises sur pied dans le cadre du développement du projet, puis lors de la réalisation de l'extension des bâtiments de l'ACPC, ont permis à la Ville d'exprimer ses besoins spécifiques, afin que ceux-ci soient judicieusement intégrés dans les solutions retenues. Cette remarque concerne en particulier :

- Les espaces récréatifs

Les responsables d'établissement de l'école du Bourg et du CO du Belluard ont été associés au développement du projet et aux solutions adoptées pour leurs périmètres spécifiques. Ils seront également intégrés au processus de réalisation, sachant qu'une coordination étroite avec le bureau d'architecture s'impose.

Il est également important de rappeler que le projet *Boucle* propose la création d'un parc arborisé au nord de l'école du Bourg, à disposition des écoliers et des habitants du quartier.

- Le stationnement

La Ville a été intégrée aux décisions portant sur le nombre et le partage des places de stationnement, lors de l'élaboration de la convention qui la lie à l'ACPC.

- Les cheminements urbains

Les demandes relatives aux cheminements urbains produites par l'Association de défense des intérêts du quartier d'Alt et des utilisateurs des écoles, en matière de cheminement urbain, ont été prises en compte lors du développement des études du projet *Boucle*. La liaison piétonne à créer entre le quartier d'Alt et l'école du Bourg était mentionnée dans le programme du concours. Elle a été facilitée par la mise en place d'un ascenseur public intégré au bâtiment de référence.

La sécurité de l'accès à l'école du Bourg pour les piétons depuis le Varis est renforcée par la limitation du trafic dans la partie est du site.

L'accès au CO du Belluard par la rue du Père-Girard est amélioré.

5. CONCLUSION

Le Conseil communal vous propose d'accepter l'entrée en matière et l'autorisation d'engager le montant de Fr 860'000.00 qui permettra la réalisation et l'aménagement d'espaces récréatifs pour le CO du Belluard et l'Ecole du Bourg et des places de stationnement, dans le cadre de l'extension des bâtiments de l'Association du Centre Professionnel Cantonal (ACPC), actuellement en cours.

Deutsche Zusammenfassung

Sehr geehrter Herr Präsident,
Sehr geehrte Damen und Herren Generalrätinnen und Generalräte,

Mit vorliegender Botschaft beehrt sich der Gemeinderat, um die Bewilligung eines Betrags von Fr. 860'000.- für die Realisierung und Gestaltung von Erholungsräumen für die OS Belluard und die Burgschule sowie für Parkplätze im Rahmen der augenblicklich im Bau befindlichen Erweiterung der Vereinigung des Kantonalen

Berufsbildungszentrums (VKBZ) zu ersuchen. Das Geschäft ist im Rahmen des Voranschlags 2010 in der Kategorie III (Fr. 800'000.-) aufgeführt.

VORTEILE FÜR DIE STADT

Die Vorteile, die sich der Stadt im Rahmen der Erweiterung des VKBZ bieten, betreffen zusätzliche Aspekte, die im Folgenden beschrieben werden:

- **Ein globaler Ansatz, der die Architektur, den öffentlichen Raum und die Fusswege integriert**

Die im Rahmen des Projekts *Boucle* unternommene Reflexion betrifft den gesamten Bereich. So verfügt die Stadt über ein Projekt, das auf einer globalen Analyse beruht und urbane Aspekte, insbesondere die Beziehung zum Altquartier, und öffentliche Räume behandelt.

Die neue Esplanade, die wie ein öffentlicher und städtischer Platz mit Blick auf die Kathedrale konzipiert ist, bietet auf diese Weise einen neuen Begegnungsraum, der den Standortbenutzern, den Schülern, aber auch der Quartierbevölkerung zur Verfügung steht.

Zudem ist daran zu erinnern, dass das Projekt eine neue, attraktive und sichere öffentliche Verbindung zwischen der Ebene des Altquartiers und dem tiefer gelegenen Teil des Bereichs in Form eines Parcours entwickelt, der die neu gestaltete Esplanade und das Referenzgebäude benutzt.

- **Kohärenz des neuen Erweiterungsprojekts**

Das Erweiterungsprojekt der VKBZ bringt allen Schülerinnen und Schülern der in diesem Perimeter gelegenen Schulen einen erheblichen qualitativen Mehrwert durch die Valorisierung folgender Aspekte:

- Verbesserung der bestehenden Räume
- Bedeutende Abnahme der im Freien gelegenen Parkplätze
- Sicherung der Fusswege zur Burgschule
- Rückgang des Verkehrs im Altquartier
- Zufahrt zu den Parkplätzen hauptsächlich über den Walriss mit dem dadurch bedingten Bau von Parkhäusern

- **Eine globale Dynamik im Dienst der städtischen Schulen**

Die von den Architekten entwickelte Projektstrategie ermöglichte den Einbezug der im Eigentum der Stadt Freiburg befindlichen Sektoren in die gewählten Raumlösungen. OS Belluard und Burgschule können so von der durch den Ausbau der VKBZ erzeugten Dynamik profitieren, insbesondere hinsichtlich der Erholungsräume, deren Qualität deutlich erhöht wird.

BERUICKSICHTIGUNG DER FORDERUNGEN DER STADT

Die im Rahmen der Projektentwicklung und während der Realisierung der VKBZ-Erweiterung geschaffenen Entscheidungsstrukturen ermöglichten der Stadt, ihre besonderen Bedürfnisse zu äussern, damit sich diese angemessen in die gewählten Lösungen integrieren lassen. Diese Feststellung gilt insbesondere für:

- Die Erholungsräume

Die Verantwortlichen der Burgschule und der OS Belluard waren an der Projektentwicklung und der für ihre spezifischen Perimeter gewählten Lösungen beteiligt. Im Wissen, dass sich eine enge Koordination mit dem Architekturbüro aufdrängt, werden sie ebenfalls in den Bauprozess einbezogen.

Es sei ebenfalls daran erinnert, dass das Projekt *Boucle* die Einrichtung eines baumbestandenen Parks vorsieht, der Schülern wie Quartierbewohnern zur Verfügung steht.

- Die Parkplätze

Bei der Erarbeitung des Abkommens zwischen der VKBZ und der Stadt war Letztere an den Beschlüssen über die Zahl und die Aufteilung der Parkplätze beteiligt.

- Die städtischen Fusswege

Die vom Quartierverein des Altquartiers und den Schulbenutzern vorgebrachten Forderungen hinsichtlich der städtischen Fusswege wurden bei der Entwicklung der Studien zum Projekt *Boucle* berücksichtigt. Die zu schaffende Fussgänger Verbindung zwischen Altquartier und Burgschule war im Wettbewerbsprogramm vermerkt. Sie wurde durch den Einbau eines öffentlichen Aufzugs im Referenzgebäude erleichtert.

Die Sicherheit des Fussgängerzugangs zur Burgschule vom Walriss aus wird durch die Verkehrsbeschränkung im östlichen Standortbereich verstärkt.

Der Zugang zur OS Belluard über die Rue du Père-Girard wird verbessert.

SCHLUSSFOLGERUNGEN

Der Gemeinderat stellt Ihnen den Antrag, auf das Geschäft einzutreten und den Betrag von Fr. 860'000.00 für die Realisierung und Gestaltung von Erholungsräumen für die OS Belluard und die Burgschule sowie für Parkplätze im Rahmen der augenblicklich im Bau befindlichen Erweiterung der Vereinigung des Kantonalen Berufsbildungszentrums (VKBZ) zu bewilligen.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic

Pierre-Alain Clément

La Secrétaire de Ville

Catherine Agustoni

Annexe ment.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 58, du 4 mai 2010;
- le rapport de la Commission de l'édilité,
- le rapport de la Commission financière

arrête :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de Fr. 860'000.-- pour la réalisation et l'aménagement d'espaces récréatifs pour le CO du Belluard et l'école du Bourg et de places de stationnement, dans le cadre de l'extension des bâtiments de l'Association du Centre Professionnel Cantonal (ACPC).

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Thierry Gachet

André Pillonel